

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

**Arrêté du 3 octobre 2016 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1628089A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Loïc Tanty est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de rédacteur juridique dans le domaine de l'environnement et de la santé publique au profit du Centre de production multimédia de la gendarmerie nationale (CPMGN).

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
délégué aux réserves,*

A. COROIR